



Retour sur le Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail Extraordinaire du 20 septembre 2017

Séance plénière demandée sous l'impulsion de la CFDT, secrétaire du CHSCT, avec les trois autres organisations syndicales.

Ordre du jour :

1. Amiante Tour Bretagne, point de situation

Retour sur la **chronologie des évènements** depuis février 2017, tel que présenté lors de la réunion agents du 15 septembre 2017 : signalement, mesures d'empoussièrement, mesures conservatoires (interdiction de manipulation des volets, mise à jour du DTA), mesures d'empoussièrement complémentaires renforcées, décontamination sas 20 et 21^{ème} étages, décision de nettoyage et surfactage des volets, contrôles périodiques de l'air à partir de septembre.

Concernant les **ouvertures intempestives des volets** : impossible à prévenir. Il s'agit d'éléments techniques/mécaniques sensibles.

Les **attestations de présence** à la Tour : elles peuvent être éditées avec une antériorité d'exposition de 2016 seulement. Pourquoi : le dernier DTA (diagnostic technique amiante) date de juillet 2016, il n'est pas envisagé de remettre en question la prestation de la SOCOTEC.

Cela ne remet de toute façon pas en question la présence des agents à la Tour avant 2016. En cas de problème de santé lié à l'amiante, le temps de travail à la Tour n'est en aucun cas gommé avant 2016 ; les lieux de travail sont traçables.

Les **examens de surveillance** consistent en un scanner thoracique si exposition cumulée de plus d'un an d'un travailleur à des travaux sur l'amiante. En cas d'exposition passive, pas de surveillance particulière.

Si doute ou angoisse, il ne faut pas hésiter à consulter la médecine du travail.

Le **DTA** va être entièrement refait suite au surfactage des volets par une nouvelle entreprise puis des évaluations périodiques aléatoires seront réalisées.

Nous savons que le DTA a des lacunes : en effet, la SOCOTEC n'a pas forcément réalisé des mises à jour si l'entreprise n'a pas réalisé elle-même les travaux sur le bâtiment.

La **méthode d'analyse** : la recherche et l'analyse des matériaux amiantés est uniquement visuelle. Ainsi, la dégradation se constate lorsqu'elle a déjà eu lieu donc libéré des poussières d'amiante dans l'air.

Donc comment faire de la prévention, comment garantir la santé des agents, comment garantir que des fibres d'amiante ne se diffusent pas. Réponse « c'est toute la difficulté » ! L'expertise amiante est difficile à réaliser car à faire en permanence...

Soit, allons-y ! Augmenter le nombre des analyses d'air, régulières et aléatoires, y compris dans les bureaux.

Etant donné l'âge de la Tour et donc celui des matériaux, cet examen visuel n'est plus suffisant. La CFDT demande expressément que des expertises importantes soient réalisées : allèges derrière les ventilations, poutres – contrôle systématique du calorifugeage, sarcophages plafond/faux plafond, et recherche d'éléments amiantés non connus.

Les travaux :

- 1) septembre à novembre 2017 : nettoyage et surfactage des volets : 3 jours par étage – nécessite un relogement des agents. En cours d'organisation par la direction de l'Immobilier (premiers étages 14^{ème} et 15^{ème} à partir de lundi 25/09). Coût global des travaux 360 k€ (hors relogements)
- 2) Mars à novembre 2018 : remplacement des volets de désenfumage. Evacuation des niveaux de 2 à 3 semaines. La direction de l'Immobilier a commencé à rechercher des solutions. A gérer notamment la continuité de l'accès aux serveurs informatiques. Coût global des travaux 2M€ (hors relogements).

La direction de l'Immobilier précise qu'il n'y a pas de débat financier ni d'arbitrage budgétaire à attendre dans le cadre des dépenses de travaux d'urgence et des relogements inhérents.

- 3) A suivre : ? Une stratégie globale est à construire avec l'ensemble des copropriétaires...

D'après les collègues CFDT de la Direction des Finances, un plan de travaux serait envisagé dans un délai de 5 à 10 ans avec vidage de la Tour pour une période de plusieurs mois.